

ARRÊTÉ N° **19-00802** /MINESUP/DU

**19 AOUT 2019**

Modifiant et complétant l'arrêté n°19-00662/MINESUP du 10 juillet 2019 portant **ouverture** du concours d'entrée en **1<sup>ère</sup> année du second cycle** à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Yaoundé I, et fixant le nombre de places offertes au titre de l'année académique **2019/2020**.

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,**

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/433 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- Vu le décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités modifié et complété par le décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 ;
- Vu le décret n° 93/033 du 19 janvier 1993 modifiant certaines dispositions du décret n° 79/186 du 17 mai 1979 fixant le taux de paiement des droits universitaires;
- Vu le décret n° 2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités ;
- Vu le décret n° 93/036 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
- Vu le décret n° 2017/586 du 24 Novembre 2017 portant création et organisation de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Yaoundé I à Ebolowa ;
- Vu L'article 50 du décret n° 2017/586 du 24 Novembre 2017 fixant les conditions d'admission à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Yaoundé I à Ebolowa ;
- Vu l'arrêté n° 19/00054/ MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC DU 27 février 2019 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle du MINESUP, au titre de l'année académique 2019/2020 ;
- Vu la circulaire n°044/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les Ecoles Nationales de formation au recrutement à la Fonction Publique ;

**ARRÊTE:**

**AU LIEU DE :**

**ARTICLE 3 : NOMBRE DE PLACES ET DIPLOMES REQUIS**

Les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants :

OPTIONS	DIPLOMES REQUIS	NOMBRE DE PLACES
Electrotechnique	Licence de technologie titulaire d'un BTS ou d'un DUT dans la Spécialité sollicitée, Licence professionnelle dans la spécialité	8
Gestion Financière et Comptable	Licence en gestion ou en comptabilité	10

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
004762	19 AOU 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Economie	Licence en économie ou gestion	10
Communication Administrative	Licence en communication ou en sciences sociales	15
Informatique Industrielle	Licence de technologie en informatique, Licence professionnelle dans la spécialité, licence mathématiques	8
Tourisme	Licences en tourisme, hôtellerie, restauration ou dans les sciences sociales	10
Conseillers d'Orientation	Licence en Psychologie, Droit, Philosophie.	19
<b>Total</b>		<b>80</b>

**ARTICLE 5 : CONSTITUTION ET DATE LIMITE DE RECEVABILITE DES DOSSIERS**

Les dossiers de candidature, qui seront reçus complets doivent parvenir au Service de la Scolarité de l'ENSET d'Ebolowa et dans les Délégations Régionales du MINESEC jusqu'au **30 août 2019** délai de rigueur.

**ARTICLE 6:**

1. Les épreuves écrites du concours cité ci-dessus auront lieu **le dimanche 22 septembre 2019.**

**.LIRE :**

OPTIONS	DIPLOMES REQUIS	NOMBRE DE PLACES
Electrotechnique	Licence de technologie titulaire d'un BTS ou d'un DUT en Génie Electrique, Licence professionnelle en Génie Electrique	11
Industrie Textile et d'Habillement	Licence de technologie titulaire d'un BTS en IH, Licence professionnelle dans la spécialité	10
Fabrication Mécanique	Licence de technologie titulaire d'un BTS en FM, Licence professionnelle dans la spécialité	6
Construction Mécanique	Licence de technologie titulaire d'un BTS en CM, Licence professionnelle dans la spécialité	6
Industrie du Bois	Licence de technologie titulaire d'un BTS en MEB Licence professionnelle dans la spécialité	6
Métiers du Bois	Licence de technologie titulaire d'un BTS en MEB Licence professionnelle dans la spécialité	6
Agriculture	Licence de technologie titulaire d'un BTS en Agriculture, Licence professionnelle dans la spécialité, diplôme d'ingénieur en Agriculture	6
Gestion Financière et Comptable	Licence en gestion ou en comptabilité	10
Economie	Licence en économie ou gestion	10
Communication Administrative	Licence en communication ou en sciences sociales	15
Informatique Industrielle	Licence de technologie en informatique, Licence professionnelle en Génie Electrique, Licence en Génie Electrique, licence mathématiques	12



Tourisme	Licences en tourisme, hôtellerie, restauration ou dans les sciences sociales et humaines	10
Conseillers d'Orientation	Licence en Psychologie, Droit, Philosophie.	19
<b>Total</b>		<b>127</b>

**ARTICLE 5 : CONSTITUTION ET DATE LIMITE DE RECEVABILITE DES DOSSIERS**

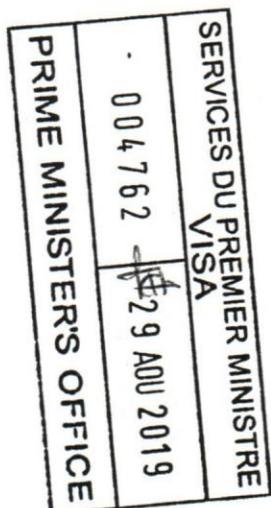
Les dossiers de candidature, qui seront reçus complets doivent parvenir au Service de la Scolarité de l'ENSET d'Ebolowa et dans les Délégations Régionales du MINESEC jusqu'au **16 Septembre 2019** délai de rigueur.

**ARTICLE 6:**

2. Les épreuves écrites du concours cité ci-dessus auront lieu **le dimanche 22 Septembre 2019**.

Le reste sans changement

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,**



**Jacques FAME NDONGO**